



DIRECTION DU TRANSPORT ET DES SOURCES

Nos Réf. : CODEP-DTS-2018-024818

Montrouge, le 29 Mai 2018

INDELEC*À l'attention de Monsieur le Président
Directeur Général*61 chemin des Postes
59500 DOUAI

Objet : Inspection de la radioprotection numérotée INSNP-DTS-2018-0309 du 25/05/2018
Thèmes : Opérations de dépose, démontage, conditionnement en fûts de paratonnerres radioactifs et d'entreposage de ces fûts.
Dossier F420001 (autorisation CODEP-DTS-2016-049894)

Réf.: Code de l'environnement, notamment ses articles L. 592-19 et suivants
Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1333-30 et R. 1333-98
Code du travail, notamment le livre IV de la quatrième partie.

Monsieur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) concernant le contrôle de la radioprotection (voir références), une inspection a eu lieu le 25 mai 2018 dans votre établissement.

Cette inspection avait pour but de vérifier la conformité de vos activités et de votre organisation aux exigences de la réglementation relative à la radioprotection et à votre autorisation de dépose, de démontage, de conditionnement en fûts de paratonnerres radioactifs et d'entreposage de ces fûts (dossier F420001).

Les inspecteurs ont relevé la forte implication de la personne compétente en radioprotection de votre société ainsi qu'un grand nombre de bonnes pratiques, notamment en matière de formation des travailleurs, de suivi des contrôles et de tenue de l'inventaire des sources radioactives.

Au regard des points contrôlés par les inspecteurs, aucun besoin d'action corrective ou d'amélioration n'a été identifié.

Conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L. 125-13 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera également mis en ligne sur le site Internet de l'ASN (www.asn.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur du transport et des sources,

Signé par

Fabien FÉRON